

## Les auteurs

---

**Rodney Cole** (Rodney Langdon Cole) a conduit des travaux sur les politiques de protection en Russie à l'université de Birmingham (Grande-Bretagne). Il est l'auteur d'une thèse sur les parcs nationaux russes intitulée *Adaptation to changing Circumstances: Crises, Threats and Opportunities in the Russian Zapovednik System since 1990* (2007), récompensée par l'université de Birmingham. Il poursuit ses recherches sur les mutations territoriales de l'environnement dans la Russie post-soviétique. rod@jencole.gotadsl.co.uk

**Samuel Depraz**, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé et docteur en Géographie, est Maître de conférences à l'université de Lyon (Jean-Moulin, Lyon III) au sein du Laboratoire EVS (UMR CNRS 5600). Auteur d'une thèse sur le rôle des parcs nationaux dans la transformation des espaces ruraux en Hongrie et en Allemagne, il a travaillé plus largement sur les paysages, sur les représentations, sur les politiques de protection et sur l'aménagement local en Europe centrale. Il a publié *Géographie des espaces naturels protégés* (Armand Colin, 2008). samuel.depraz@univ-lyon3.fr

**Christophe Gauchon**, agrégé et docteur en Géographie, est Maître de conférences à l'université de Savoie (Chambéry). Il est responsable de l'équipe III (*Ressources patrimoniales, vulnérabilités et recompositions des territoires de montagne*) du Laboratoire EDYTEM (UMR CNRS 5204). Il a étudié la mise en valeur touristique des grottes puis a étendu son champ d'analyse vers les développements du tourisme, les processus de patrimonialisation et les logiques de protection en montagne (Alpes françaises, Pyrénées, Ardèche, Slovénie). Il est représentant du CNRS au *Conseil National de Protection de la Nature* et membre du *Comité National du Patrimoine Souterrain*. christophe.gauchon@univ-savoie.fr

**Laurence Gillot** est doctorante à l'université Libre de Bruxelles (Belgique). Elle travaille à l'*Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire* (IGEAT) et au sein du *Laboratoire Interdisciplinaire Tourisme, Territoires, Sociétés* (LIToTeS). Sa thèse porte sur la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des politiques de développement en Syrie. Elle conduit également des recherches sur les parcs nationaux du Moyen-Orient. laurence.gillot@ulb.ac.be

**Guillaume Giroir**, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de Géographie, est Professeur à l'université d'Orléans et directeur du laboratoire CEDETE (EA 1210). Après une HDR consacrée à une approche spatiale du processus de transition en Chine appuyée sur le cas des périphéries de Pékin, il s'intéresse au phénomène d'étalement urbain et surtout des *gated communities* autour des métropoles chinoises, ainsi qu'aux parcs nationaux chinois et à l'empreinte écologique mondiale de la Chine. Depuis 2007, il aborde dans une perspective appliquée la question de l'habitat durable en France en relation avec le ministère de l'Équipement. guillaume.giroir@univ-orleans.fr

**Christophe Grenier** est Maître de conférences à l'université de Nantes et membre de l'UMR CNRS 6554 LETG. Lauréat de la médaille de bronze du CNRS en 2001, sa thèse, *Conservation contre nature. Les îles Galapagos (IRD, 2000)*, a été publiée en espagnol en 2007. Il s'intéresse aux rapports entre mondialisation et diversité géographique, notamment

à travers l'étude des politiques de conservation, du tourisme dans les aires protégées et des relations entre populations locales et acteurs extérieurs (Galapagos, Île de Pâques, Costa Rica, Madagascar). christophe.grenier@univ-nantes.fr

**Sylvain Guyot**, agrégé et docteur en Géographie, est Maître de conférences à l'université de Limoges, membre de l'UMR CNRS 6042 GEOLAB. Après avoir effectué sa thèse en Afrique du Sud (*Rivages zoulous. L'environnement au service du politique en Afrique du Sud*, Karthala, 2006) comme Coopérant Service National IRD à l'université du Zululand, il a été post-doctorant dans ce même pays à l'université de Fort Hare (2005), puis au Chili à l'université Arturo Prat d'Iquique (2006) et professeur invité à l'université de la République à Montevideo (2007). Après avoir investi le champ géopolitique et racial de la protection de l'environnement en Afrique australe, il conduit des recherches sur les dynamiques transfrontalières en Amérique latine. Sylvain.guyot@unilim.fr

**Stéphane Héritier**, agrégé et docteur en Géographie, est Maître de conférences à l'université Jean Monnet (Saint-Étienne). Membre du Laboratoire CRENAM (équipe de l'UMR EVS), il est membre associé du Laboratoire EDYTEM (UMR CNRS 5204). Après une thèse sur les parcs nationaux des Montagnes Rocheuses canadiennes, il élargit ses recherches aux États-Unis, à l'Australie et aux préoccupations liées au développement durable. Il a coordonné le numéro spécial de *Géocarrefour* (2007) consacré aux parcs nationaux et l'ouvrage collectif *Nature et patrimoine au service de la gestion durable des territoires* (PU Saint-Étienne, 2008). step\_heritier@hotmail.com

**Lionel Laslaz**, agrégé et docteur en Géographie, est Maître de conférences à l'université de Savoie (Chambéry) au Laboratoire EDYTEM (UMR CNRS 5204). Il travaille sur les conflits environnementaux et les politiques de protection dans les Alpes françaises, ainsi que sur les mutations rurales et les processus de mise en tourisme en montagne. Il est l'auteur de *Vanoise, 40 ans de parc national* (L'Harmattan, 2004) ; *La Meije, un haut lieu alpin* (Éditions Gap, 2007) et a dirigé *Pralognan, capitale de la Vanoise* (L'Edelweiss, 2007). lionel.laslaz@univ-savoie.fr

**Lucile Médina-Nicolas**, agrégée et docteur en Géographie, est Maître de conférences à l'université Paul Valéry, Montpellier III, au sein du Laboratoire MTE (UMR CNRS 5045). Après une thèse sur les frontières en Amérique centrale (Prix de thèse 2005 du CNFG), elle s'intéresse aux dynamiques de développement des espaces frontaliers et aux processus de collaboration transfrontalière (Costa Rica, Panama, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua). Elle a co-coordonné (avec S. Hardy) *L'Amérique latine* (Éditions du Temps, 2005). lucile.medina@univ-montp3.fr

**Johan Milian**, docteur en Géographie et Aménagement, est Chargé d'études à l'université de Toulouse Le Mirail, chercheur associé aux laboratoires Dynamiques Rurales (MA 104) et MAP-ASM du CNRS (UMR 694) et collaborateur au sein de différents cabinets d'expertise. Il travaille sur les dynamiques de développement territorial en relation avec la gestion des enjeux environnementaux (conservation, risques, agriculture), notamment en montagne (Pyrénées, Maroc) et est l'auteur d'une thèse intitulée « *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées franco-espagnoles* ». milian@univ-tlse2.fr

**Lizile Mniki**, géographe sud-africain, est Lecturer à l'University of Fort Hare (Afrique du Sud). Professeur du secondaire pendant l'apartheid, il a ensuite réalisé deux masters « recherche » à l'université du Cap et à Los Angeles (États-Unis). Il poursuit actuellement une thèse sur les conflits environnementaux autour de la pêche de subsistance sur le littoral de la *Wild Coast*. lmniki@ufh.ac.za

**Estienne Rodary** est Chargé de Recherche à l'IRD – Institut de recherche pour le développement – UR 199. Rédacteur en chef de la revue *Écologie et Politique*, il travaille sur les espaces protégés africains, associant la construction des espaces locaux aux dynamiques régionales et transnationales. Il s'intéresse plus largement à l'inscription des politiques de conservation dans les processus de mondialisation. Il est co-auteur de *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* (Karthala, 2003) et de *Les aires protégées et le développement durable* (Éditions de l'IRD, à paraître). Estienne.Rodary@ird.fr

### **Coordination scientifique**

**Stéphane Héritier et Lionel Laslaz**

### **Comité de lecture**

*Remerciements aux personnes qui ont assuré la relecture d'un ou plusieurs textes*

**Benoît Antheaume** – Directeur de recherche, Institut de recherche pour le développement, Paris.

**Paul Arnould** – Professeur des universités, université de Lyon, École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, directeur de l'UMR 5600 EVS.

**Emmanuelle Bonerandi** – Maître de conférences, université de Lyon, École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines.

**Jean-Louis Chaléard** – Professeur des universités, université de Paris I-Sorbonne, directeur de l'UMR 8586 PRODIG.

**Jean-Paul Charvet** – Professeur des universités, université de Paris X-Nanterre.

**Vincent Clément** – Maître de conférences, université de Lyon, École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines.

**Denis Eckert** – Directeur de recherche, UMR 5193 LISST (*Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires*), Toulouse.

**Pierre Gentelle** – Directeur de recherche émérite, UMR Archéologie, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, École Normale Supérieure Ulm.

**Frédéric Giraut** – Professeur des universités, université de Genève (Suisse).

**Myriam Houssay-Holzschuch** – Maître de conférences, université de Lyon, École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines.

**Lucette Laurens** – Professeur des universités, université Paul Valéry-Montpellier III, INRA-UMR Innovation Montpellier.

**Jérôme Monnet** – Professeur des universités, université de Paris-VIII, Directeur adjoint de l'Institut Français d'Urbanisme.

**Georges Mutin** – Professeur des universités honoraire, Institut d'Études Politiques, Lyon.

**Luc Vacher** – Maître de conférences, université de La Rochelle.

*Les coordinateurs remercient le Laboratoire EDYTEM, qui a permis le financement du cahier couleur de cet ouvrage.*



Paul Arnould

Quel beau nom que parc national. Il suscite dès l'abord l'adhésion.

Parc évoque des paysages proches du naturel: les savanes parcs des pays tropicaux, les parcs arborés ou boisés des pays mixtes de l'herbe et de l'arbre, aux marges des milieux forestiers, du monde tropical aux régions froides.

Parc est aussi un beau terme à ancrage rural: c'est l'enclos de pierres, de bois, de fil de fer barbelé ou l'espace limité par une clôture électrique où le bétail est protégé, géré mais aussi confiné.

Parc évoque également les parcs et jardins des milieux urbains tout comme les parcs de stationnement symboles de la toute-puissance de la civilisation de l'automobile dans la ville.

Ce triple apparemment du côté du « sauvage », du rural et de l'urbain lui permet de cumuler les connotations positives. Il est également utilisé dans bien d'autres registres: les parcs d'éoliennes et les parcs technologiques par exemple.

Cette large gamme d'enracinements confère à ce simple mot de parc un statut d'objet hybride à la forte richesse symbolique.

Le qualificatif de national est, lui, plus ambigu. Il évoque certes une volonté collective, des choix au niveau de l'État, une référence à une échelle de décision et à un des maillages du globe les plus incontournables. Il a aussi hélas des relents de nationalisme étroit et ombrageux voire agressif, de xénophobie, d'enfermement, de refus de l'altérité, d'adhésion à des idéologies aux implications souvent néfastes et belliqueuses.

Parc national est donc riche de toute une série de références aux connotations parfois contradictoires. Il est désormais un terme incontournable du registre des discours, des actions, des situations concernant l'environnement, la mondialisation et le développement durable.

Pourtant il manquait, en langue française, une synthèse faisant le point sur les formes multiples que cache ce vocable englobant et que les données chiffrées de superficie et de localisation n'épuisent pas, bien au contraire.

L'ouvrage coordonné par deux jeunes enseignants chercheurs formés à l'université de Savoie, à Chambéry, vient à son heure pour dresser des bilans, dépasser le stade des statistiques lénifiantes et triomphantes, évoquer des évolutions, tracer des perspectives.

Ils ont su réunir un collectif d'auteurs compétents travaillant sur tous les continents avec des regards et des approches non formatées. Chacun a participé avec ses interrogations, ses références, ses interprétations. Il ne s'agit donc pas d'un ouvrage monolithique, même s'il est d'une grande cohérence, mais d'un panorama diversifié, où chaque lecteur est libre de se faire son opinion à travers la large panoplie de cas traités et d'éclairages personnalisés.

Dans l'extrême richesse des abords, notons quelques avancées stimulantes. Une première série d'apports porte sur la mise en perspective historique du cheminement de cette belle idée. Qui a inventé les parcs nationaux? De quand datent les parcs? Que nous apprend la chronologie de la création des parcs?

Tous les auteurs y répondent dans cet ouvrage. Il semble que l'idée se cristallise et s'impose à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le premier acquis est que, dans le monde, la protection de la nature a moins de 150 ans d'âge. Le top départ correspond à une date et un lieu de référence: Yellowstone en 1872.

Le creuset et le berceau américain ont été maintes fois analysés. Stéphane Héritier reprend les mécanismes, les théories et les penseurs à l'œuvre dans cette gestation. La subtile alchimie des réflexions philosophiques, des enjeux économiques et des choix politiques commence à être bien décryptée dans le cas nord-américain. Elle reste encore à écrire pour les autres ensembles continentaux et géopolitiques. Quels théoriciens côtés russe et chinois, par exemple? Rodney Cole et Guillaume Giroir esquissent à peine cette question qui pourtant mériterait d'être mieux élucidée. Y a-t-il alignement sur le modèle américain devenu une sorte de « modèle monde » ou bien les conceptions de départ sont-elles reformulées pour être en adéquation avec les particularités territoriales de ces États géants? Les mêmes interrogations valent pour l'Europe centrale, le Proche et le Moyen-Orient ou encore l'Amérique centrale et du Sud.

Pourquoi une adhésion tardive de la part de certains pays dont la France? Que signifie ce retard de près d'un siècle, ce décalage considérable? Comment comprendre en France la mise en place concomitante des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux? Lionel Laslaz nous propose une limpide étude des évolutions géopolitiques et juridiques des parcs nationaux alpins français suite à l'adoption de la nouvelle loi du 14 avril 2006. Celle-ci signe une crise de croissance et une remise en cause du modèle dominant, témoignant d'enjeux

de pouvoir non négligeables, où se confrontent et s'affrontent, de façon plus ou moins feutrée, les acteurs privilégiant de façon complexe les échelles nationale, régionale ou locale.

Une seconde série d'apports concerne la géographie des parcs. Les chiffres des surfaces concernées par ce type de protection « haut de gamme » sont impressionnants. Qui désormais n'a pas son parc national? La belle synthèse des données statistiques et cartographiques menée par Johan Milián et Estienne Rodary permet de disposer d'un état des lieux d'une redoutable efficacité pour amorcer des comparaisons et des raisonnements sur les enjeux spatiaux mais aussi sociaux liés à ces structures relativement hors normes.

Derrière le caractère apparemment consensuel et idyllique que certains prêtent à ce type de gestion de la nature se cachent en fait les intérêts de groupes sociaux dont le décryptage n'est pas une mince affaire. Chacun des auteurs a réussi à exposer de façon passionnante, avec les sources dont il disposait, les enjeux, forts disparates, à l'œuvre derrière une entreprise qui n'a de commun que le nom. Chacun des auteurs a eu plus le souci de décortiquer les spécificités liées à de grandes aires géopolitiques que de s'aligner sur un modèle d'approche unique qui aurait été mutilant et frustrant.

Quelle idéologie se cache derrière la froideur des chiffres, des courbes, des lieux et des dates?

La question n'est pas entièrement résolue mais les matériaux fournis permettent de se forger des débuts d'opinions.

Pourquoi ce modèle conservateur a-t-il été adopté par les pionniers américains de la protection de la nature? Qu'est-ce qui se cache derrière ce concept apparemment consensuel?

Une idéologie de protection de la nature sans l'homme pour réagir contre les méfaits d'une économie prédatrice? La découverte d'un alibi commode pour les politiques qui justifie des pratiques bien moins soucieuses d'environnement dans d'autres lieux ne bénéficiant pas de ce statut de soi-disant immunité environnementale? Un formidable instrument d'appel touristique comme dans les grands parcs africains analysés par Estienne Rodary, Sylvain Guyot et Lizile Mniki? Sans doute un peu de tout cela à la fois suivant les temps, les lieux et les stratégies des pouvoirs en place.

Il en ressort l'impression que l'on a affaire à un modèle passablement ambigu car la volonté, affichée par certains, d'en exclure les hommes, traduit une conception anti-humaniste relativement inquiétante.

Comment faire en sorte que ces instruments du XIX<sup>e</sup> siècle soient tout à la fois des outils de reconnaissance des différences mais aussi d'affirmation des solidarités, des rapprochements et de la concertation. Belle utopie et beau défi à résoudre pour le siècle à venir.

Et si l'on en venait à conclure de façon provocatrice que les parcs nationaux ne sont désormais qu'un concept ringard et qu'il importe de rompre progressivement avec la logique des raisonnements nationaux? Que dans un contexte de mondialisation l'avenir est aux parcs transfrontaliers ou aux parcs internationaux sur le modèle de l'Antarctique? La mise en place de ces nouvelles structures, cassant la référence nationale, est entamée, mais les réalisations existantes ne sont pour l'instant guère convaincantes. Le cas de l'Antarctique en particulier est véritablement hors norme, dans la mesure où il s'agit d'un internationalisme relatif, tempéré par le maintien des droits des anciennes puissances coloniales et des pays limitrophes.

L'avenir est-il dans un internationalisme absolu ou dans de nouvelles formes de participation, de coopération, de gouvernance, de prise en compte des seuils écogéographiques plutôt que des frontières administratives souvent factices et paralysantes?

Cet ouvrage ne prétend pas répondre à toutes ces interrogations, mais il vient à son heure pour inciter à une réflexion sur la place de la nature et son insertion dans la nouvelle frontière des connaissances, des réflexions, des comportements et des engagements citoyens que l'on peut rassembler sous la bannière du développement durable.



# Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et exigences d'acceptation sociale

---

Stéphane Héritier  
Lionel Laslaz

Depuis les années 1970, la nature (Berque, 1986 ; Bertrand, 1991 ; Arnould et Glon, 2005) et plus largement l'environnement (Arnould et Simon, 2007 ; Pigeon, 2007) sont devenus des thèmes majeurs de la réflexion géographique, en partie parce qu'ils se sont imposés dans les enjeux comme dans les choix politiques des sociétés. Les principaux débats ont souvent été alimentés par des craintes, réelles ou fantasmées, concernant la croissance démographique (Ehrlich, 1968), la raréfaction des ressources accompagnées du renouvellement des craintes malthusiennes, reprises dans les discours écologistes. L'environnement, considéré comme agressé, altéré par les activités humaines menaçant la « maison commune » que constituerait la planète, a conduit à la diffusion d'un « *concept glouton* » (Brunel, 2004), le « développement durable » ou « soutenable » (*sustainable development*) formalisé et diffusé à partir de la publication du rapport Brundtland (1987) (Mancebo, 2006). Son association aux espaces protégés est assez ancienne, puisque la soutenabilité y apparaît dès 1980 (UICN, World Conservation Strategy). Les parcs nationaux recourent progressivement à cette terminologie (Stratégie nationale du Développement Durable – en 2003 – à laquelle ont adhéré les parcs français ; « Charte européenne du tourisme durable » à laquelle ont adhéré les parcs européens, comme par exemple le Mercantour), alors que pendant bien longtemps la notion de développement était apparentée à une « provocation » aux yeux de leurs gestionnaires... Pour autant, est-ce que la protection peut s'intégrer dans une politique globale de développement dit « durable » ?

Les espaces forestiers se trouvent au cœur des enjeux de protection dès l'époque moderne. La dégradation des régions de production (défrichements,

érosion, destruction des terres arables, croissance urbaine et industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle...) contribua à construire une vision quasiment apocalyptique de l'activité humaine accompagnant la modernité, qui conduisit les pouvoirs publics à se doter de moyens d'action, dont les parcs ne sont que le prolongement. Ce thème est une constante que l'on observe dans les mesures de protection au XIX<sup>e</sup> siècle en Europe et dans les pays nés des colonisations européennes, annonçant peut-être un mouvement plus vaste : une forme de « hantise de la disparition » (des espaces de grande « valeur » paysagère, de certaines espèces animales et végétales) qui recompose un langage décliné à partir d'un préfixe superlatif qui tonne comme une menace polymorphe : *surexploitation* des ressources, *surpopulation* des villes ou des campagnes, *surutilisation* des terres... La littérature du moment la retranscrit à travers le *Man and Nature* de J.-P. Marsh publié aux États-Unis en 1864, dont les idées furent relayées en France par E. Reclus dès 1866.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est ainsi caractérisé par l'établissement de réserves destinées à protéger des sites remarquables (les *Arkansas Hot Springs*, identifiées dès 1832 – et finalement désignées au titre de parc national en 1911 – par le pouvoir fédéral mais qui manquèrent l'opportunité de devenir le premier parc national états-unien) ou des paysages pittoresques (séries artistiques de Fontainebleau établies en 1853, destinées à protéger les paysages ayant servi de modèles aux peintres de Barbizon). Le premier parc national, Yellowstone, a été créé par le Congrès des États-Unis en 1872 : cet acte officiel lança le mouvement de création des parcs nationaux dans le monde, résultat d'une lente maturation. Cent trente-six années d'existence dans le monde, bientôt cinquante en France, ont conduit à créer plusieurs milliers de parcs nationaux (voir le texte de J. Milian et E. Rodary). En 1962 en effet, 10 000 espaces protégés étaient recensés : quarante ans plus tard, leur nombre a été multiplié par dix. En 2005, il existait ainsi 108 786 aires protégées dans le monde, soit 18,7 millions de km<sup>2</sup> et 3,4 % de la planète (17,1 millions et 11,6 % rapportés aux superficies terrestres).

## **I. Le dynamisme des recherches françaises sur les aires protégées<sup>1</sup>**

Cet ouvrage présente une approche des enjeux contemporains relatifs aux parcs nationaux dans le monde autour de trois approches que sont la protection, la gestion et le « développement durable » des territoires concernés par des mesures de conservation. Cette chorologie (Berque, 1986, p. 71) de la protection (soit le discours, science ou organisation qui se rapporte aux

---

1. Les paragraphes qui suivent n'ont pas la prétention de l'exhaustivité.

aires protégées) propose de dégager les spécificités territoriales associées à ces mesures. La plupart des auteurs de cet ouvrage sont des géographes ayant soutenu leur thèse autour des politiques de protection et des espaces protégés dans les dix dernières années, renouvelant ainsi les travaux dans ce domaine.

Les recherches des géographes, longtemps cantonnées à la géographie physique des parcs, sont demeurées assez modestes jusque dans les années 1960. Les études se sont concentrées autour de l'aménagement dans les régions de montagne (Préau, 1964; Avocat, 1981; Thénnoz, 1982; Daudé, 1992 pour ne citer que quelques titres<sup>1</sup>) ou du tourisme, thème alors novateur de la discipline géographique. G. Richez défendit ainsi en 1985 une thèse d'État consacrée aux activités touristiques dans les parcs nationaux en Europe (1992, L'Harmattan). L'émergence des thématiques liées à la biodiversité et au développement durable, à partir des années 1990, contribua au renouvellement des recherches, par exemple à travers la gestion de pratiques touristiques dans les aires protégées: sentiers de montagne (Mignotte, 2004), politiques de gestion et contrôle de la fréquentation (Marchand, 2003), et conflits fonciers entre acteurs locaux (Cormier-Salem, 2006) dans les parcs marins et littoraux.

Depuis quelques années, les parcs nationaux français font l'objet d'une attention soutenue par les disciplines des sciences humaines et sociales (Mauz, 2003; Merveilleux du Vignaux, 2003; Milian, 2004; Selmi, 2006; Van Tilbeurgh, 2007). Ces études montrent leurs processus de mise en place, d'élaboration historique, sociale et politique. Les travaux menés dans les autres États ou continents sont référencés dans les textes qui suivent. Cette diversité d'approche et de sites étudiés montre à quel point l'objet « parc national » demeure complexe au sein du groupe générique des aires protégées. Il est dès lors nécessaire de dépasser la catégorisation proposée par les organisations internationales pour envisager une définition opératoire pour le géographe.

## **II. Autour de la définition de « parc national » : un objet complexe et hétérogène à l'échelle mondiale**

L'UICN (1994, p. 95) définit une aire protégée de la manière suivante : « *portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres* ».

---

1. Laslaz (2004) présente une bibliographie très abondante à laquelle il est possible de se référer.

Cette définition, qui présente une utilité incontestable pour un gestionnaire ou pour un agent d'une organisation internationale en charge de la désignation d'une aire protégée, apparaît peu satisfaisante pour le géographe : les dimensions culturelles et surtout politiques de la protection ne sont pas suffisamment présentes ; l'existence des espaces protégés n'est pas clairement replacée dans une logique générale de gestion (au sens plein du terme) d'un territoire. La fréquentation touristique est totalement absente de cette définition, alors même qu'elle a constitué une des motivations principales des premières créations de parcs nationaux américains (Yellowstone est érigé comme « *parc public* » pour le « *bénéfice et l'agrément de la population* »), australiens ou canadiens, et qu'elle demeure essentielle pour la plupart des espaces protégés. L'angle d'approche retenu par l'UICN s'avère donc clairement écocentré. Quant aux moyens « *efficaces* », la plupart des textes qui suivent apportent plus que des nuances à ce postulat, par ailleurs fort subjectif, d'« *efficacité* », qui devrait caractériser tous les espaces protégés. Si tout le monde s'accorde à considérer que les mesures de protection sont prioritaires, l'absence d'évocation de la présence et des activités humaines s'apparente à une forme de déni d'écoumène.

En outre, la seule prise en compte des catégories UICN pose néanmoins des questions. Par exemple, Locke et Dearden (2005) considèrent que dans certains cas l'application des catégories V et VI « *torture la notion d'aires protégées si fortement qu'elle les rend méconnaissables* » et que la nature des usages et des activités qui s'y développent légitimerait de distinguer clairement les aires protégées (catégories I à IV de l'UICN) de ce qu'ils proposent de nommer des « *sustainable development areas* » en remplacement des catégories V et VI. Par ailleurs, les nuances d'une catégorie à l'autre ne relèvent pas toujours de l'évidence...

D'un point de vue géographique, nous considérerons comme un *espace protégé* – ou *aire protégée* – une *étendue délimitée, bornée (les limites sont matérialisées sur le terrain), pouvant comporter plusieurs « zones » indiquant un gradient de mise en valeur du territoire et au sein desquelles les pouvoirs publics décrètent des mesures de protection (paysages, patrimoine sous diverses formes, faune, flore – dans leur globalité ou autour d'une espèce en particulier), en s'appuyant sur des législations et des réglementations, parfois spécifiques à chaque « zone »*. Ce sont l'acte politique et les représentations du territoire concerné qui créent l'espace protégé et non sa « *biodiversité* », cette dernière ne constituant qu'un inventaire partiel et subjectif des « *richesses* » et « *ressources* » biologiques et un argument parmi d'autres retenus pour le classement de l'espace protégé. Cet espace administratif, en général

*géré par des États, des administrations publiques (Établissements Publics, Agences fédérales, etc.) ou des collectivités territoriales en émanant, par des associations ou des organismes de gestion, se superpose parfois à des territoires appropriés, souvent caractérisés par de forts enjeux. Le décalage entre impératifs nationaux et développement local apparaît clairement. C'est l'enjeu (« contenu » de l'espace concerné, menace sur ce dernier) qui crée la « nécessité » de protection de l'espace. Celle-ci constitue bien un choix politique. Les espaces protégés sont des éléments de maillage d'une politique publique d'aménagement du territoire.*

---

### LES 6 CATÉGORIES D'ESPACES PROTÉGÉS SELON L'UICN (1994)

Officiellement, ces catégories sont établies en fonction des objectifs de management, mais c'est plutôt le degré de « naturalité » qui est pris en compte. [Pour chaque catégorie, un exemple de parcs nationaux cités dans le livre].

**CATÉGORIE I : Réserve naturelle intégrale/Zone de nature sauvage : aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages.**

**Catégorie Ia : réserve naturelle intégrale ; aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques.** Espace terrestre et/ou marin comportant des écosystèmes, des caractéristiques géologiques ou physiologiques et/ou des espèces remarquables ou représentatives, géré principalement à des fins de recherche scientifique et/ou de surveillance continue de l'environnement.

*Zapovednik Kavkaz (1924, 280 335 ha), Russie*

*Dans l'ancienne répartition de 1978, la catégorie Ia correspondait aux réserves scientifiques. La catégorie Ib a été créée en 1984.*

**Catégorie Ib : zone de nature sauvage ; aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages.** Vaste espace terrestre et/ou marin, intact ou peu modifié, ayant conservé son caractère et son influence naturels, dépourvu d'établissements permanents ou importants, protégé et géré afin de préserver son état naturel.

*Wrangell-St-Elias National Park (1980, 3 674 024 ha), États-Unis*

**CATÉGORIE II : parc national ; aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives.** Zone naturelle, terrestre et/ou marine, désignée (a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures, (b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation et (c) pour offrir des possibilités de visite, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales.

*Rapa Nui Parque Nacional (1935, 7 130 ha), Chili*

**CATÉGORIE III : Monument naturel ; aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.** Aire contenant un ou plusieurs

éléments naturels ou culturels particuliers, exceptionnels ou uniques, méritant d'être protégée du fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque.

*Parc national de Miguasha, (1985, 62 ha), Québec, Canada.*

**CATÉGORIE IV: Aire de gestion des habitats ou des espèces; aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion.** Aire terrestre et/ou marine faisant l'objet d'une intervention active au niveau de la gestion, de façon à garantir le maintien des habitats et/ou à satisfaire aux exigences d'espèces particulières.

*Dans le système de 1978, elle était appelée Réserve de conservation de la nature/Réserve naturelle dirigée/Sanctuaire de faune.*

*Pondoland National Park (2004, 123 817 ha), Afrique du Sud*

**CATÉGORIE V: Paysage terrestre ou marin protégé: aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives.** Zone terrestre, comprenant parfois le littoral et les eaux adjacentes, où l'interaction entre l'homme et la nature a, au fil du temps, modelé le paysage aux qualités esthétiques, écologiques et/ou culturelles particulières et exceptionnelles, et présentant souvent une grande diversité biologique. Préserver l'intégrité de cette interaction traditionnelle est essentiel à la protection, au maintien et à l'évolution d'une telle aire. *Dans le système de 1978, elle est nommée « Paysage protégé ».*

*Petra National Park (1968, 12 200 ha), Jordanie*

**CATÉGORIE VI: Aire protégée de ressources naturelles gérées: aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.** Aire contenant des systèmes naturels, en grande partie non modifiés, gérée afin d'assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant la durabilité des fonctions et produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté.

*Cette catégorie ne correspond pas directement à celles du système de 1978, mais peut inclure certains sites alors classés dans les catégories « Réserves de ressources naturelles », « Régions biologiques naturelles/Réserves anthropologiques » et « Régions naturelles aménagées à des fins d'utilisation multiple/Zones de gestion des ressources naturelles ».*

*Huang Shan Scenic Area (1982, 15 400 ha), Chine*

Sources: UICN, 1994 : *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, Deuxième partie: « Les catégories de gestion » et WDPA, 2008.

Quant à la *définition de parc national*, elle ne répond pas, là encore, à un libellé unanime, ni transposable sous toutes les latitudes. La diversité des situations rencontrées, illustrées dans cet ouvrage, rend délicate une tentative de synthèse. Si l'on s'en tient aux considérations retenues à l'échelon international, les parcs nationaux comportent les caractéristiques suivantes :

- des dimensions souvent vastes (à la différence des réserves naturelles) ;
- un rayonnement national et une fonction collective (qui concerne une grande partie, voire la totalité de l'État) ;

- une faible anthropisation (réelle, construite ou imaginée) et une « nature » mise à l'écart de l'influence humaine (« *nature is left to be nature* » selon l'adage). L'étymologie latine de parc est *parricus*, désignant à l'origine une parcelle, entourée d'une clôture. L'idée sous-jacente de fermeture est donc indissociable de cette appellation ;
- des fonctions récréatives et des objectifs d'éducation à l'environnement.

Nous retiendrons l'idée qu'il s'agit d'un *espace, généralement classé en catégorie II par l'UICN (cf. encadré), mais pas nécessairement, caractérisé par la tutelle directe d'un État (ou de plusieurs dans le cas des parcs transnationaux ou internationaux) qui a décidé de la création, des limites et de la réglementation en vigueur à l'intérieur de l'espace protégé, dont la finalité est principalement la protection de l'environnement (mais qui tolère la présence et les activités humaines, ce qui le différencie des réserves intégrales), et ce souvent sans concertation avec les populations « locales ».*

Ces définitions des espaces protégés et des parcs nationaux nécessitent néanmoins de s'accorder sur les termes de protection et de gestion et de présenter les modalités d'acceptation sociale en vigueur.

#### **A. Protection, conservation, préservation, sanctuarisation : les gradients pour exprimer le « gel » des territoires**

La *protection* correspond à toute *action ou fait de soustraire quelqu'un ou quelque chose à un danger, à un risque quelconque qui pourrait lui nuire*. La définition attribuée ainsi à la « protection » de la « nature » un sel tout particulier qui soulève bien des interrogations : que faut-il soustraire ? Comment l'espace protégé est-il soustrait ? À quelle forme de menace (réelle ou imaginaire) ou de risque ? Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il est apparu nécessaire à certaines associations ou à des acteurs publics de retirer à l'usage commun des portions de la surface terrestre par des actions légales. Les premiers parcs nationaux furent créés dans des régions qui étaient pourtant pas immédiatement dégradées par les activités humaines... mais pour les protéger des menaces à venir. Selon quelles modalités ? Le XIX<sup>e</sup> siècle a été, là encore, particulièrement fécond en développant des conceptions distinctes que sont la conservation et la préservation.

L'abondante littérature publiée en Amérique du Nord dans ce domaine s'accorde aujourd'hui sur les définitions (à défaut de s'accorder sur les moyens d'action). Le sens anglais de *conservation* (de l'ancien français *conserver*, étymologiquement *porter attention, maintenir*) correspond *aux actions visant à prévenir quelque chose de la perte, l'altération ou la destruction*. Le terme, souvent affublé de fixisme, a pris une connotation dynamique, supposant la

mise en œuvre des *actions de protection par l'utilisation durable et la gestion des ressources « naturelles » prenant en considération les éléments de la biosphère*. La *préservation* (de l'ancien français *préserver*, étymologiquement *garder sauf*) est *l'acte de conserver quelque chose (une espèce, un écosystème) dans son état originel de préférence sans altération*. Par extension, dans le domaine de la protection de l'environnement, il s'agit des *actions qui visent à maintenir des régions de la planète, peu affectées par les activités humaines, dans leur condition présente, voire dans leur version extrême à limiter ou interdire toute présence ou toute activité humaine*. Dans le sens anglo-saxon, elle « *n'autorise aucun prélèvement* » (Rodary et al, coord., 2003, p. 8). Le processus extrême est celui de la *sanctuarisation* (*wildlife sanctuary* en Alaska par exemple) qui évoque un processus de mise en sécurité d'une ou de plusieurs espèces *menacées* de disparition. Quoiqu'il en soit, les gestionnaires des parcs nationaux, longtemps porteurs d'un discours très conservateur, se rangent désormais derrière l'image dynamique d'un « *développement durable* ».

Conserver ne signifie pas nécessairement bloquer toute forme d'évolution, de toute façon inéluctable : la prolifération d'espèces non régulées détruisant certains milieux, le rôle des incendies dans la régénération des espèces végétales (Keiter et Boyce, 1991) en sont autant d'illustrations. La définition du « *caractère de parc national* », actuellement en cours dans les parcs français, se heurte à ce type d'appréhension de l'immobile et du changeant, ce dernier étant une composante de leur identité. Une partie de la réflexion est liée aux échelles d'application, puisque les parcs constituent avant l'heure une confrontation du local (espèces endémiques, espaces circonscrits) au global (écosystème planétaire). Par ailleurs, un parc existe nécessairement au regard du contexte qui l'environne et qui a poussé à sa création.

Les parcs opèrent-ils un gel des territoires mis en réserve ? Pendant des décennies, les mesures de protection ont accompagné peu ou prou la mise à l'écart de populations sur tous les continents, selon des modalités distinctes dans le temps et dans l'espace. À l'échelle locale, la délimitation d'un parc correspond presque toujours à la *soustraction* (d'importance variable) de composantes de territoires dont le fonctionnement pourrait être altéré durablement. Ces espaces protégés sont souvent créés – derrière les arguments de protection de la « *nature* » ou de la biodiversité – dans un processus de confiscation territoriale de type colonial ou impérial. Les parcs nationaux ne réintègrent l'échelle globale que dans les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, avec la construction *a posteriori* d'une cohérence mondiale de la protection, par leur mise en « *réseau* » au sein des États et à l'international (cf. encadré).